



Je voudrais résilier mon inscription à l'IFDP

Par **kitchie**, le **16/02/2015 à 18:35**

Bonjour,
Je m'étais inscrite à l'IFDP au printemps dernier, je n'ai fait qu'un devoir, mais j'ai effectué quelques règlements. Je n'ai pas signé de contrat, je n'ai qu'un bulletin d'inscription que je voudrais résilier en raison de mon divorce, me retrouvant avec 2 comptes bancaires communs à découvert dont mon ex-époux s'est désolidarisé...j'ai expliqué ces raisons à l'IFDP qui, par l'intermédiaire d'un médiateur me harcèle pour le paiement total.
Pouvez-vous m'aider juridiquement?
Merci.

Par **aguesseau**, le **16/02/2015 à 19:10**

bjr,
il faut vérifier dans les conditions générales de vente ce qui est prévu pour la résiliation, mais je ne suis pas sur qu'un divorce soit un motif suffisant.
ncdt

Par **kitchie**, le **17/02/2015 à 06:54**

Bonjour,
Merci de me répondre. Certes le divorce ne peut paraître comme motif. Mais j'a 66 ans, épuisée par tout ce que cela comporte après 42 ans de vie commune, la relation adultérine que mon ex affiche en privé et public. Je pensais pouvoir résilier une inscription à 1 cours par correspondance qui n'est pas 1 contrat que j'ai signé par ma main, la procédure était électronique. En consultant les litiges contre l'IFDP sur internet, j'ai vu que je n'étais pas la seule, je me suis donc adressée à Expertoo suivant l'exemple de tous ces élèves qui ont été informés que la poursuite légale accompagnée de huissiers, tribunal n'était qu'une menace pour recevoir le paiement. Je voulais donc suivre vos conseils pour ne plus être importunée

par une mise en demeure. Dois-je ignorer leur harcèlement? Dois-je écrire 1 lettre de résiliation avec AR ? Sachez que mon époux à l'époque me versait une aumône, que j'ai naïvement cru en le sérieux de l'IFDP pour m'assurer 1 complément de ressources. Je suis convaincue maintenant qu'ils ne sont pas reconnus ds le terrain pharmaceutique, qu'ils sont des arnaqueurs.

Par **kitchie**, le **17/02/2015 à 09:34**

Bjr,rn Je viens de vous envoyer la copie de mon courriel à mme Levan, médiateur de l'IFDP.rnmerci de me répondre

Par **kitchie**, le **18/02/2015 à 12:21**

Bjr,rn Pourquoi ne me répondez-vous pas?

Par **aguesseau**, le **18/02/2015 à 15:55**

envoyer à qui ?rnles bénévoles répondent aux questions qu'ils veulent et quand ils peuvent ou veulent.

Par **kitchie**, le **18/02/2015 à 17:24**

je comprends votre bénévolat, mais représentant Expertoo je m'attendais à ce que vous me conseilliez dans mon litige avec l'IFDP. Je vous avais envoyé la copie de mon courriel à leur médiateur afin de vous informer. Je ne m'attends pas à un envoi de votre part, d'où ma surprise à votre question "envoyer à qui ?". Avez-vous lu ledit courriel?